



REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail-Justice-Solidarité

**MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES,
E LA PROMOTION FEMININE ET DE L'ENFANCE**

**TABLE RONDE DES PARTENAIRES TECHNIQUES ET
FINANCIERS**

**PLAN NATIONAL D'ACTION STRATEGIQUE POUR LA MISE
EN ŒUVRE DES RESOLUTIONS 1325 ET 1820 DU CONSEIL
DE SECURITE DES NATIONS UNIES - 2009-2013**

*Présenté par Diaby Mariama SYLLA
Directrice Nationale de la Promotion Féminine
Point Focal National/Résolutions CS
Email. munamary@yahoo.fr*

PLAN D'INTERVENTION

1. Historique
2. Objectif Général
3. Les Axes d'Intervention
4. Le cadre Institutionnel
5. Les Grands Acquis
6. Le Cout

HISTORIQUE

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan national d'action stratégique des résolutions 1325 et 1820 du Conseil de Sécurité des Nations Unies, le Ministère des Affaires sociales, de la Promotion Féminine et de l'Enfance en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et le Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA) et certaines organisations féminines de défenses des droits de la femme, a identifié lors de l'atelier national tenu à Kindia du 11 au 14 août 2009, cinq axes d'intervention prioritaires.

Axe d'intervention prioritaire I:
Intégration des questions de Genre
dans les politiques et programmes de
développement / Coût : 600.000 USD

Objectif stratégique:

Inclure l'approche genre dans les politiques et programmes de développement.

Activités :

- ✓ Plaidoyer pour la création et la mise en place de cellules Genre au niveau de chaque ministère ;

- 
- ✓ Plaidoyer pour l'intégration et la prise en compte du Genre au niveau de chaque Politique sectorielle ;
 - ✓ Renforcement des capacités des cadres et agents des départements en matière de genre ;
 - ✓ La Planification et budgétisation sensible au genre.

Axe d'intervention prioritaire 2:
Implication des femmes /filles au
processus de paix, de prévention, de
gestion et de règlement des
conflits. Coût: 810.000 USD

Objectif stratégique: Promouvoir
l'implication des femmes /filles

Activités à réaliser :

- Création et mise en place d'un réseau d'organisations de femmes engagées dans la promotion de la paix;

- Renforcement des capacités des femmes/filles sur les mécanismes de prévention, de gestion et de résolution des conflits ;
- Plaidoyer pour la prise en compte du genre dans les opérations de maintien de la paix de l'ONU, de la CEDEAO et de l'UA
- Plaidoyer pour l'institutionnalisation de la journée du 31 octobre de chaque année comme fête anniversaire des résolutions 1325 et 1820.

Axe d'intervention prioritaire 3 :
Protection des femmes /filles contre
les violences sexuelles et les
mutilations génitales féminines
féminines/Coût: 965.000 USD

Objectif stratégique:

- ✓ Contribuer à la protection des droits des femmes et filles en matière de violences sexuelles et de mutilations génitales Féminines.

Activités à réaliser :

- ✓ Organisation des Campagnes d'information et de sensibilisation sur les violences sexuelles et les mutilations génitales féminines;
- ✓ Traduction dans les principales langues nationales des Résolutions 1325 et 1820 ;
- ✓ Vulgarisation à grande échelle des Résolutions 1325 et 1820;
- ✓ Création d'une base de données sur les violences sexuelles faites aux femmes et aux filles ;

Activités à réaliser (suite)

- ✓ Renforcement des capacités des parajuristes, magistrats, officiers de police judiciaire et des prestataires de soins sur la prise en charge des victimes de violences sexuelles et des Mutilations génitales féminines ;
- ✓ Elaboration d'une loi spécifique sur les violences sexuelles faites aux femmes/filles ;
- ✓ Mise en place d'un mécanisme cohérent de suivi et d'alerte ;

Activités à réaliser (suite et fin)

- ✓ Plaidoyer pour la réduction des coûts ou la gratuité des soins médicaux aux victimes de violences sexuelles ;
- ✓ Renforcement des capacités des structures de prise en charge médicale, psychosociale et juridique des Victimes de violences sexuelles ;
- ✓ Plaidoyer pour la création d'un observatoire national sur les violences faites aux femmes et filles ;
- ✓ Vulgarisation des KIT d'urgence post exposition des victimes de viol.

Axe d'intervention prioritaire 4 :
Renforcement de l'intégration des
femmes au processus de prise de
décision politique / Coût : 590.000
USD

Objectif stratégique:

Promouvoir l'accès des femmes aux instances de prise de décision politique.

Activités à réaliser :

- ✓ Formation des femmes au leadership et aux techniques de plaidoyer ;
- ✓ Renforcement des capacités des organisations de protection des droits des femmes et des filles ;
- ✓ Plaidoyer pour l'application du cota des 30% des femmes à des postes de prise de décision
- ✓ Sensibilisation des femmes pour leur implication dans les partis politiques ;

Activités à réaliser (suite)

- ✓ Sensibilisation des populations sur les droits civiques ;
- ✓ Renforcement du pouvoir économique des femmes à travers les activités génératrices des revenus (AGR) ;
- ✓ Mise en place du Conseil Guinéen des Femmes (COGUIFEM) ;

**Axe d'intervention prioritaire 5 :
Renforcement du partenariat et de la
Coordination : coût 140.000 USD**

Objectif stratégique: Consolider le partenariat et mettre en place un cadre de concertation en vue d'harmoniser les interventions.

Activités à réaliser

- ✓ Mise en place d'un cadre de concertation de suivi et évaluation du Plan National d'Action ;

Activités à réaliser (suite)

- ✓ Création d'une base de données de gestion et de suivi évaluation des Résolutions I325 et I820 ;
- ✓ Production des données désagrégées selon le sexe et par secteur ;
- ✓ Répertoire sur les compétences féminines au MASPFE ;
- ✓ Suivi des activités du plan d'action des résolutions I325 et I820 ;
- ✓ Elargissement du Groupe thématique Genre (GTG) des NU à la partie nationale ;

LE CADRE INSTITUTIONNEL

Le Ministère d'Etat chargé des Affaires Sociales, de la Promotion féminine et de l'Enfance est le cadre institutionnel de mise en œuvre du plan national d'action stratégique des résolutions 1325 et 1820 du Conseil de Sécurité des nations Unies.

LES GRANDS ACQUIS

- Un Comité National de Pilotage

LES GRANDS ACQUIS (Suite)

- Un groupe thématiques genre national ;
- Une Politique Nationale Genre ;
- Une Stratégie Nationale de Lutte contre les Violences Basées sur le Genre ;
- L'Institutionnalisation de la journée du 31 octobre ;
- Un projet de Plan d'action prenant en compte les résolutions 1888 et 1889 ;

- 
- L'existence d'un noyau de formateurs des forces de défense et de sécurité
 - Et de groupes de militaires et paramilitaires favorables à l'application des dispositions de la CEDEF et des Résolutions à travers leur enseignement et leur respect.
 - L'existence de Réseaux de femmes impliquées dans la mise en œuvre des Résolutions.

Ces acquis ont été obtenus par la mise en œuvre :

- La Composante genre financée par l'UNFPA
- Le projet d'Appui à la Promotion du Genre du PNUD en collaboration avec les intervenants sur Femme Paix et Sécurité.
- Le Projet Appui au Mouvement Féminin pour l'implication des femmes dans le processus de paix. COUT TOTAL : 2.375.000 USD



Le plan d'action de mise en œuvre des deux résolutions est élaboré et exécuté sous la supervision du MASPFE en collaboration avec les Départements Ministériels, les Agences du SNU, les ONG et Organisation de la Société Civile.

Merci de votre aimable attention!